



USAGE RESTREINT

# Altosid<sup>MD</sup> PASTILLES

## RÉGULATEUR DE CROISSANCE DES MOUSTIQUES

**UN RÉGULATEUR DE CROISSANCE DES INSECTES POUR PRÉVENIR L'ÉMERGENCE DE MOUSTIQUES ADULTES.**

**GARANTIE:** (S)-Méthopréne [isopropyl (2E, 4E, 7S) -11-méthoxy-3, 7, 11-triméthyl-2, 4-dodécadiénoate] ....4,25%

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI • GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

N° D'ENREGISTREMENT 21809 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**L'USAGE DE CE PRODUIT EST RÉSERVÉ AUX RESPONSABLES DE LA SANTÉ  
PUBLIQUE, RESPONSABLES DE LA DÉMOUSTICATION ET AUTRES PERSONNES  
QUALIFIÉES DES PROGRAMMES PUBLICS DE LUTTE AUX MOUSTIQUES**

**Wellmark International**

5420 Hwy. 6 N., Suite B30, RR5, Guelph, ON N1H 6J2

1-800-263-2740

**Contenu net: 10 kg**

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présent étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

**NATURE DE LA RESTRICTION:** Ce produit doit être utilisé seulement de la manière autorisée. Pour obtenir des renseignements sur les permis requis pour l'utilisation de ce produit, communiquer avec les autorités locales responsables de l'usage des pesticides.

### USAGES RESTREINTS

**INTRODUCTION:** Les pastilles ALTOSID<sup>MD</sup> libèrent le régulateur de croissance des insectes ALTOSID au fur et à mesure qu'elles se désagrègent. Les pastilles ALTOSID empêchent l'émergence des moustiques adultes se développant dans les sites traités contenant des eaux stagnantes, entre autres des espèces *Culex* et *Culiseta spp.*, ainsi que celles des moustiques adultes se développant dans les eaux de crue, comme *Aedes*, *Anopheles* et *Psorophora spp.*

**MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL:** Les pastilles ALTOSID libèrent des doses efficaces du régulateur de croissance des insectes ALTOSID durant 30 jours dans des conditions environnementales typiques. Il est recommandé de continuer les traitements jusqu'à la fin du dernier couvain de la saison. Les larves traitées se développent normalement jusqu'à la pupaison, puis meurent à ce stade.

**NOTE:** Ce régulateur de croissance des insectes ne produit aucun effet sur les moustiques ayant atteint le stade de pupe ou le stade adulte avant le début du traitement.

### LIEUX ET MOMENTS D'APPLICATION

**DOSES  
(kg/hectare)**

#### HABITAT

#### Eaux de fonte et de crue

- Pâturages, prairie, rizières, marécages d'eau douce et marais, marais salés, marais littoraux situés au-dessus du niveau de l'eau à marée haute, mares d'eau des boisés, plaines inondables, pneus abandonnés et autres réservoirs artificiels retenant l'eau. 2,8 - 5,6
- Déblais, étangs de décantation des eaux usées, fossés et autres cavités artificielles 5,6 - 11,2

#### RÉSEROIRS D'EAU PERMANENTS:

- Étangs artificiels et fontaines, excavations souterraines inondées, chambres de transformateur, piscines abandonnées, excavations de construction et autres cavités artificielles, trous d'arbre et autres réservoirs artificiels retenant l'eau 5,6
- Égouts pluviaux, réservoirs de retenue, fossés en bordure des routes, fosses d'aisance, fosses septiques, bassins de décantation des eaux usées. 5,6 - 11,2

Appliquer des doses plus faibles lorsque l'eau est peu profonde, que la végétation et/ou le taux de pollution sont au minimum et que les populations de moustiques sont peu élevées. Appliquer des doses plus fortes lorsque l'eau est profonde (plus de 60 cm), que la végétation et/ou le taux de pollution est élevé et que les populations de moustiques sont importantes.

**MODÈS D'APPLICATION:** Appliquer les pastilles ALTOSID jusqu'à 15 jours avant la crue ou à tout stade du développement larvaire après la crue ou dans les sites couverts d'eau en permanence. Les pastilles ALTOSID peuvent être appliquées au moyen d'avions ou d'hélicoptères munis d'épandeurs de granulés capables d'appliquer des doses de 2,8 à 11,2 kg/hectare (2,5 à 10 lb/acre). Les pastilles peuvent également être appliquées en utilisant un équipement terrestre pouvant répandre uniformément les doses susmentionnées.

**PRÉCAUTIONS:** Éviter d'inhaler la poussière. Le port d'un masque respiratoire est fortement recommandé au moment de la manipulation du produit en vrac. Ne pas utiliser sur les cultures vivrières ni dans l'eau qui pourrait être bue par les humains ou le bétail.

**PREMIERS SOINS:** En cas de contact avec la peau, laver avec de l'eau et du savon. En cas de contact avec les yeux, rincer avec de l'eau propre pendant 15 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. En cas d'ingestion en grande quantité, provoquer le vomissement et consulter un médecin ou un centre antipoison. Ne pas faire vomir une personne évanouie.

**ÉLIMINATION:** Suivre les réglementations provinciales pour tout nettoyage additionnel du contenant requis avant son élimination. Rendre le contenant vide impropre à tout usage subséquent. Disposer du contenant conformément aux exigences provinciales. Pour obtenir plus de renseignements sur l'élimination de toute portion inutilisée ou non désirée du produit et sur le nettoyage des déversements accidentels, communiquer avec l'Organisme provincial chargé de la Réglementation du produit ou avec le fabricant.

**AVIS À L'ACHETEUR:** La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit et accepte celui-ci à cette condition.